

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 236

3 février 2009

SOMMAIRE

Advent Vision S.à r.l.	11303	LGIG Objekt Donau S.à r.l.	11306
Aerodynamics S.A.	11302	Lubrizol Luxembourg S.à r.l.	11301
Aircraft Solutions Lux II S.à r.l.	11304	Luvata S.à r.l.	11283
Audit & Compliance	11303	Lux Restauration S.à r.l.	11283
Avalon Lake S.à r.l.	11284	Manadalai S.à r.l.	11307
Bijoux Holding S.A.	11297	Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l.	11306
Bijoux Holding S.A.	11297	Methys S.A.	11302
Bijoux Holding S.A.	11298	Natur System S.A.	11306
Bijoux Holding S.A.	11296	N.C.C.D. S.A.	11282
Bijoux Holding S.A.	11296	Ouljer Musek, association sans but lucratif	11304
Cogear, s.à r.l.	11285	Port Bay SA	11300
DB Platinum Advisors	11317	Prime Real Estate Company S.A.	11283
DB Platinum Advisors	11306	Prime Real Estate Company S.A.	11284
Eluor S.A.	11299	Prolikan S.A.	11310
EPC Management S.à r.l.	11283	Property Trust Berlin 4, S.à r.l.	11302
Equinocse Sàrl	11300	RE Galaxy III S.à r.l.	11319
E-Tech Invest S.A.	11282	Resources and Infrastructure Develop- ment S.C.A.	11295
Fantuzzi Finance SA	11328	Resources and Infrastructure Develop- ment S.C.A.	11285
Finance Estate S.A.	11296	SGCE Investment Holding II S.à r.l.	11282
First Data International Luxembourg IV S.à r.l.	11301	Shell Chemical Holding S.A.	11297
HCA Luxembourg 1	11303	Société Financière de Participation Piguier S.A.	11301
Ibericus S.A.	11295	Start Holdco S.à r.l.	11303
Immobilière Haemeldang S.A.	11300	Tecsys S.à r.l.	11328
Investec GLL Fund Management Company S.A.	11306	Uni Com. Investment Group S.A.	11284
Lainal S.C.I.	11302	Waldo S.à r.l.	11301
Lebro S.A.	11282		
Lebro S.A.	11284		

E-Tech Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 115.622.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009200/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02818. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006547) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

N.C.C.D. S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 83.330.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009201/534/12.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02622. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

SGCE Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 102.664.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SGCE Investment Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée

SGBT AGENT DOMICILIATAIRE

Signatures

Référence de publication: 2009009208/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03513. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090006534) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.150.

Le bilan de la société au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009009248/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01511. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

EPC Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 101.242.

Le siège social de la société EPC MANAGEMENT SARL a été dénoncé avec effet immédiat au 31 décembre 2008 par la société DM STRATEGY sarl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009009210/822/12.

Enregistré à Luxembourg, le 13 janvier 2009, réf. LSO-DA03781. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Luvata S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 32.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 106.672.

Le dépôt rectificatif des comptes annuels au 31 décembre 2007, déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2008, sous la référence L080110969.04, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 décembre 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2009009212/581/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02064. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090006621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2009.

Lux Restauration S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2430 Luxembourg, 7, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 117.858.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/ 2009.

Lux Restauration S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009009245/3258/15.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04520. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Prime Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 97.563.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

Signature.

Référence de publication: 2009009246/3258/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04517. - Reçu 28,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090007630) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lebro S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 96.150.

Le bilan de la société au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009249/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01510. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Avalon Lake S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 110.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2008. Signature.

Référence de publication: 2009009262/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03236. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007681) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Prime Real Estate Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 97.563.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/01/2009. Signature.

Référence de publication: 2009009250/3258/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04519. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007629) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Uni Com. Investment Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 22, rue Goethe.
R.C.S. Luxembourg B 76.407.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 14/01/2009.

UNI COM. INVESTMENT GROUP S.A.
Signature

Référence de publication: 2009009251/3258/14.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02501. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Cogcart, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 104.212.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour COGEART SARL, société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009252/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02156. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.030.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the thirtieth of October.

Before us Maître Paul Bettingen, notary, residing in Niederanven.

THERE APPEARED:

1. Resources and Infrastructure Development Management S. à r.l., incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, the registration with the Luxembourg trade and companies register being pending, here represented by Ms. Anneke van Tuijn, private employee, residing professionally in L-2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 October 2008; and

2. Utility Corporate Services S. à r.l., incorporated and existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under section B and number 105264, here represented by Ms. Anneke van Tuijn, prenamed, by virtue of a proxy given in Luxembourg on 22 October 2008.

The said proxies, initialled ne varietur by the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a société en commandite par actions (S.C.A.) which they declare organized among themselves and the articles of incorporation of which shall be as follows:

Art. 1. Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions (S.C.A.) under the name of Resources and Infrastructure Development S.C.A. (the "Company").

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the Manager (as defined below). Within the same borough, the registered office may be transferred through simple resolution of the Manager.

In the event that the Manager determines that extraordinary political, economic or social events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg corporation.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period of time.

Art. 4. Purpose. The Company shall have as its business purpose the securitisation, within the meaning of the Luxembourg law of March 22, 2004 on securitisations, (hereafter the "Securitisation Law"), which shall apply to the Company, of assets and receivables (the "Permitted Assets"). The company may enter into any agreement and perform any action

necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets, provided it is consistent with the Securitisation Law.

The Company may either act as sole securitisation company, purchasing the Permitted Assets and funding them through the issuance of securities, or it may act in a two tier securitisation either as a funding vehicle or as an acquisition vehicle in accordance with the Securitisation Law. The Company may issue securities of any nature and in any currency and borrow and raise funds in any form; use its funds for the acquisition, the management and the disposal of the Permitted Assets referred to in the first paragraph; and, to the largest extent permitted by the Securitisation Law, pledge, mortgage or charge or otherwise create security interests in and over its assets, property and rights to secure its obligations.

The Company may transfer its assets pursuant to and in accordance with agreements it may enter into with its investors and creditors and any person from whom it acquires the Permitted Assets.

In general, the Company may employ any technique and instrument relating to its assets or investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments to protect against exchange risks and interest rate risks and may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, moveable or immovable commercial and industrial operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

Finally, the Company may enter into any agreement and perform any action necessary or useful for the purposes of securitising Permitted Assets.

The Company may only carry out the above activities if and to the extent that they are compatible with the Securitisation Law.

Art. 5. Liability. The Manager is jointly and severally liable for all liabilities which cannot be met out of the assets of the Company. The holders of Ordinary Shares shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable to the extent of their contributions to the Company.

Art. 6. Compartments. The Manager of the Company may, in accordance with the terms of the Securitization Law, and in particular its article 5, create one or more compartments within the Company. Each compartment shall, unless otherwise provided for in the resolution of the Manager creating such compartment, correspond to a distinct part of the assets and liabilities in respect of the corresponding funding. The resolution of the Manager creating one or more compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolutions against any third party.

As between investors, each compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have been designated as relating to a compartment, on the creation of a compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a compartment are strictly limited to the assets of that compartment which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors, except if otherwise provided for in the resolution of the Manager which created the relevant compartment. Investors and creditors of the Company whose rights are not related to a specific compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the Manager of the Company creating such compartment, no resolution of the Manager of the Company may amend the resolution creating such compartment or to directly affect the rights of the investors or creditors whose rights relate to such compartment without the prior approval of the investors or creditors whose rights relate to such compartment. Any decision of the Manager taken in breach of this provision shall be void.

Without prejudice to what is stated in the precedent paragraph, each compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another compartment of the Company or of the Company itself

Art. 7. Share capital. The share capital of the Company shall be represented by the following classes (the "Classes") of shares:

(i) "Management Shares" subscribed by the Manager as unlimited shareholder {actionnaire gérant commandité} of the Company, and

(ii) "Ordinary Shares" subscribed by limited shareholders {actionnaires commanditaires} of the Company.

The Company has an issued share capital of thirty one thousand euros (31,000.- EUR) divided into eighteen thousand five hundred (18,500) Ordinary Shares, and twelve thousand five hundred (12,500) Management Shares. In addition to the issued capital issue premiums for a total amount of 1,850 EUR have been paid on the Ordinary Shares and issue premiums for a total amount of 1,250 EUR have been paid on the Management Shares. An amount of three thousand one hundred euros (3,100 EUR) has been appropriated for the legal reserve required by Luxembourg law.

The Company has an authorised share capital of 1,000,000 divided into 1,000,000 Shares comprising:

-987,500 Ordinary Shares having a par value of one euro (1.- EUR);

-12,500 Management Shares each having a par value of one euro (1.EUR).

The terms "Share" and "Shares" shall, in these articles of incorporation (the "Articles"), unless otherwise explicitly or implicitly stated, include respectively the Ordinary Shares and the Management Shares.

The term "Limited Shareholders" shall refer to the holders of the Ordinary Shares and the term "Shareholders" shall refer collectively to the Manager and the Limited Shareholders.

The Manager is hereby authorised to issue Ordinary Shares and Management Shares with an issue premium, so as to bring the total capital of the Company up to the total authorised share capital from time to time as it, in its discretion, may determine and to accept subscriptions for such Shares within a period of five (5) years as from the date of incorporation of the Company such as determined by article 32 (5) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended.

The period or extent of this authority may be extended by resolutions of the Shareholders in general meetings from time to time, in the manner required for amendment of these Articles.

The Manager is authorised to determine the conditions attaching to any subscription for Shares from time to time. The Manager is authorised to issue such Shares under and during the period referred to above without the Shareholders having any preferential subscription rights.

When the Manager effects an increase in capital pursuant to the provisions referred to above, it shall be obliged to take steps to amend this Article in order to record the change and the Manager is authorised to take or to authorise the steps required for the execution and publication of such amendment in accordance with Luxembourg law.

The authorised or issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg law.

Ordinary Shares may be divided into separate distinct sub-classes, each sub-class corresponding to a compartment of the Company, created pursuant to article 6. The resolution of the Manager creating such compartment(s) shall specify the Share sub-class and specify that such subclass corresponds to such compartment.

The Manager may create such capital reserves from time to time as it may determine is proper (in addition to those which are required by law) and shall create a paid-in surplus from funds received by the Company as issue premiums on the issue of its Shares, which reserves may be used by the Manager to provide for setting off any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend or other distribution, save that the issue premiums to be used for setting off of any realized or unrealized capital losses or for the payment of any dividend to any Class or sub-class of Shares or other distribution to any Class or sub-class of Shares is limited to the amount of issue premiums of that Class or sub-class of Shares.

An amount equal to 10% of that part of the capital of the Company being subscribed by a Shareholder shall be appropriated, upon subscription of the relevant Shares, from the share premium paid by such Shareholder, for the legal reserve required by law.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, purchase its own Shares.

Art. 8. Shares. All Shares shall be issued in registered form.

The inscription of the shareholder's name in the register of registered Shares evidences his right of ownership of such registered Shares. Share certificates in registered form may be issued at the discretion of the Manager and shall be signed by the Manager. Such signature may be either manual, or printed, or by facsimile. If Share certificates are issued and a shareholder desires that more than one Share certificate be issued for these Shares, the cost of such additional certificates may be charged to such shareholder.

All issued Shares of the Company shall be registered in the register of shareholders (the "Register"), which shall be kept by the Manager or by one or more persons designated therefore by the Company and the Register shall contain the name of each shareholder, his residence, registered office or elected domicile, the number of class of Shares held by him, the amount paid in on each such Share and banking references. Until notices to the contrary shall have been received by the Company, it may treat the information contained in the Register as accurate and up to date and may in particular use the inscribed addresses for the sending of notices and announcements and the inscribed banking references for the making of any payments.

Transfer of Shares shall be effected by inscription of the transfer to be made in the Register upon delivery to the Company of the transfer form provided therefore by the Manager along with other instruments of transfer satisfactory to the Company and, if Share certificates have been issued, the relevant Share certificates.

If any Shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his Share certificate has been mislaid, lost, stolen or destroyed, then, at his request, a duplicate certificate may be issued under such conditions as the Company may determine subject to applicable provisions of the law. At the issuance of the new Share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original Share certificate in place of which the new one has been issued shall be come void. Mutilated Share certificates may be exchanged for new ones by order of the Company. The mutilated certificates shall be delivered to the Company and shall be annulled immediately. The Company may, at its election, charge the Shareholder for the costs of a duplicate or for a new Share certificate and all reasonable expenses incurred by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the cancellation of the old certificate.

Fractional Shares may be issued up to three decimal places and shall carry rights in proportion to the fraction of a Share they represent but shall carry no voting rights.

Each Share (Management Share, Ordinary Share), grants the right to one vote at every meeting of shareholders and at separate Class or sub-class meetings of the holders of Shares of each of the Classes or sub-classes issued.

The Company recognizes only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Share(s) is disputed, all persons claiming a right to such Share(s) have to appoint one single attorney to represent such Share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Share(s).

The Company may agree to issue Shares as consideration for a contribution in kind of securities or other assets, in compliance with the conditions set forth by Luxembourg law, in particular the obligation to deliver a valuation report from the auditor of the Company and provided that such securities or other assets comply with the investment objectives and strategy of the Company.

Art. 9. Redeemable shares. Subject to the provisions of Article 49-8 paragraphs (4) to (8) of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the Ordinary Shares, provided they are fully paid up, shall be redeemed under the following terms and conditions:

(i) the Ordinary Shares shall be redeemed at their issue price which corresponds to their nominal value together with the issue premium;

(ii) The Manager shall have the right to redeem the Ordinary Shares of a particular sub-class pro rata to the number of issued Ordinary Shares of that sub-class held by each Limited Shareholder out of the proceeds of the sale of investments of, or out of the free reserves or distributable profits of the Company relating to the compartment to which that sub-class relates;

(iii) The Manager shall decide whether the redeemed Ordinary Shares shall be cancelled or not. In case of cancellation, such cancellation shall be recorded at regular intervals by notarial deed to permit any amendments to these Articles consequential to the cancellation of the Ordinary Shares;

In case the redeemed Ordinary Shares remain in existence within the Company's portfolio, they shall not carry any voting rights or any right to participate in any dividend declared by the Company or in any distribution paid upon the liquidation of the Company. Such Ordinary Shares may be resubscribed by each of the Limited Shareholders.

(iv) Redemptions may only be carried out if the legal constraints in relation to the share capital and the legal reserve are met.

Art. 10. Conversion of Shares. Conversion of Shares from one Class into another or from one subclass into another are not allowed.

Art. 11. Manager. The Company shall be managed by Resources and Infrastructure Development Management S.à.R.L. (associé gérant commandité), a company incorporated under the laws of Luxembourg (herein referred to as the "Manager") until the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2014.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the Manager from acting as Manager of the Company, the Company shall not be immediately dissolved and liquidated, provided an administrator, who needs not be a Shareholder, is appointed to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of Shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen (15) days of his appointment. At such general meeting, the Shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for the amendment of the articles, a successor manager. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Any such appointment of a successor manager shall not be subject to the approval of the Manager.

Art. 12. Powers of the manager. The Manager is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition within the purpose of the Company.

Art. 13. Signatory authority. Vis-a-vis third parties, the Company is validly bound by the sole signature of the Manager or by the signature(s) of any other person(s) to whom authority has been delegated by the Manager.

Art. 14. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that the Manager or any one or more of the managers or officers of the Manager is interested in, or is a director, associate, officer or employee of, such other company or firm.

Any manager or officer of the Company who serves as a director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 15. General meeting of shareholders. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company, provided that, any resolution of the general meeting of shareholders amending the articles of incorporation or creating rights or obligations vis-à-vis third parties must be approved by the Manager. Any resolution of a meeting of shareholders to the effect of amending the present articles of incorporation must be passed with (i) a presence quorum

of fifty (50) percent of the Share capital, (ii) the approval of a majority of at least two-thirds (2/3) of the shareholders present or represented at the meeting and (iii) the consent of the Manager.

Each amendment to the present articles of incorporation entailing a variation of rights of a sub-class must be approved by a resolution of the shareholders' meeting of the Company and of separate meeting(s) of the holders of Shares of the relevant sub-Class or sub-classes concerned.

General meetings of Shareholders shall be convened by the Manager. General meetings of Shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the Manager setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the register of registered shares.

The annual general meeting shall be held on the 5th day of the month of June at 11:00 o'clock at the registered office or at a place specified in the notice of meeting. If such day is a legal or a bank holiday in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

Other meetings of Shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, general meetings may take place without notice of meeting.

A Shareholder may act at any general meeting by giving a written proxy to another person, who need not be a Shareholder and who may be a manager of the Manager.

Art. 16. Fiscal year. The Company's fiscal year commences on the first of January and ends on December 31.

Art. 17. Distributions. Each year the annual net profits shall be distributed to the Shareholders. Annual net profits shall be distributed pro rata to the holders of the sub-class of Shares relating to the compartment to which the annual net profits relate. It being understood that if one sub-class of Shares receives a distribution, such distribution will not automatically entitle the other subclasses of shares to receive a distribution.

Interim dividends may, subject to such conditions set forth by law, be paid out upon decision of the Manager provided that distributable profits relating to a particular compartment may only be used for the purposes of paying interim dividends to the holders of the sub-class of Shares relating to that compartment.

Distributions shall be paid at such time as determined by the Manager.

Art. 18. Liquidation and Dissolution. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of Shareholders. If the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators, physical or legal persons, appointed by the general meeting of Shareholders, as the case may be, which will specify their powers and fix their remuneration.

Art. 19. Applicable aw. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and the law of March 22, 2004 on securitisation as such laws have been or may be amended from time to time. The courts of Luxembourg-City shall have exclusive jurisdiction to settle any dispute which may arise from or in connection with these Articles.

Subscription and Payment

The capital has been subscribed as follows:

Name of Subscriber	Number of subscribed shares
Resources and Infrastructure Development Management S. à r.L, prequalified	12,500 Management Shares
Utility Corporate Services S. à r.l., prequalified	<u>18,500 Ordinary Shares</u>
Total	31,000 shares

Upon incorporation, the Management Shares and Ordinary Shares were fully paid-up to the amount of thirty four thousand one hundred euro (34,100 EUR) being represented by thirty one thousand euro (31,000.-EUR) in capital and three thousand one hundred euro (3,100.- EUR) share premium.

As a result the amount of thirty four thousand one hundred euro (34,100.- EUR) is as of now at the disposal of the Company as has been certified to the notary executing this deed.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall end on December 31, 2009.

The first general annual meeting of shareholders shall be held in the registered office of the Company in 2010.

The first annual report of the Company will be dated December 31, 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

Resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders have resolved that:

1. The registered office of the Company shall be 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.
2. The independent auditor of the Company shall be Audex S. a r.l., RCS Luxembourg number B64276, with its registered office at 54, avenue de la Liberie, L - 1930 Luxembourg, its mandate to expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the accounts as per December 31, 2014.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Senningerberg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above-appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy of appearing parties, acting in her hereabove stated capacities, known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said person signed together with the notary the present deed.

Follows the French version

L'an deux mille huit, le trente octobre.

Par-devant nous, Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à NIEDERANVEN

ONT COMPARU:

1. Resources and Infrastructure Development Management S.à.r.l., constituée et existant sous les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en cours d'immatriculation auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, représentée ici par Madame Anneke van Tuijn, employée privée, résidant professionnellement à L ? 2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 22 octobre 2008; et

2. UTILITY CORPORATE SERVICES S.à.r.l., constituée et existant sous les lois en vigueur à Luxembourg, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, RCS Luxembourg B numéro 105264, représentée ici par Mme Anneke van Tuijn, précitée, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 22 octobre 2008.

Lesquelles procurations, signées ne varietur par les parties comparantes ainsi que le notaire, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci avant, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter comme suit les statuts d'une société en commandite par actions (S.C.A.) qu'elles déclarent constituer entre elles et dont les statuts sociaux sont rédigés comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé entre les comparants et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions une société sous la forme d'une société en commandite par actions (S.C.A.) sous la dénomination de Resources and Infrastructure Development S.C.A. (la "Société").

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être établi des succursales, filiales ou bureaux au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger par décision du Gérant (tel que défini ci-dessous). Le siège social peut être transféré dans la municipalité de Luxembourg par décision du Gérant.

Au cas où le Gérant estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication de ce siège à l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. De telles mesures n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société laquelle demeurera, nonobstant ce transfert provisoire, une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Objet. La Société a pour objet la titrisation d'actifs et de créances (ci-après les «Actifs Autorisés»), au sens de la loi luxembourgeoise du 22 mars 2004 relative à la titrisation (ci-après la «Loi sur la Titrisation») qui doit s'appliquer à la Société. La Société peut conclure tous contrats et réaliser toutes actions nécessaires ou utiles à la titrisation d'Actifs Autorisés, dans les limites de la Loi sur la Titrisation.

La Société pourra opérer soit seule, en acquérant les Actifs Autorisés et les finançant par l'émission de titres, soit comme véhicule de financement ou comme véhicule d'acquisition dans une opération de titrisation à deux niveaux conformément à la Loi sur la Titrisation. La Société pourra émettre des valeurs mobilières de toutes sortes en toutes devises et emprunter et lever des capitaux par tous moyens; employer ses fonds à l'acquisition, la gestion et la disposition des actifs décrits dans le premier paragraphe du présent article; et, dans les limites autorisées par la Loi sur la Titrisation, donner en gage, hypothéquer ou concéder de toutes autres façons des garanties sur ses biens et ses droits afin de garantir ses obligations.

La Société peut céder ses actifs conformément et suivant les contrats qu'elle conclurait avec ses investisseurs et créanciers ainsi qu'avec toute personne de qui elle acquiert des Actifs Autorisés.

D'une façon générale, la Société pourra utiliser toute technique et tout instrument en rapport avec ses actifs ou ses investissements afin d'assurer une gestion efficace de ceux-ci, notamment toute technique et tout instrument de couverture contre des risques de change et des risques de taux d'intérêts, et pourra prendre toute mesure de contrôle et de surveillance et procéder à toute opération financière, mobilière, immobilière, commerciale et industrielle qu'elle jugera utile à la réalisation et à la poursuite de son objet social.

Finalement, la Société pourra conclure tout contrat et accomplir tout acte nécessaire ou utile à la titrisation des Actifs Autorisés.

La Société exercera les activités telles que décrites ci-dessus, que dans la mesure où de telles activités seront compatibles avec la Loi sur la Titrisation.

Art. 5. Responsabilité des actionnaires. Le Gérant est conjointement et solidairement responsable pour toutes les dettes qui ne peuvent être honorées avec les actifs de la Société. Les Actionnaires commanditaires s'abstiendront d'agir au nom de la Société de quelque manière que ce soit, si ce n'est en exerçant leurs droits d'actionnaires lors des assemblées générales, et ne seront engagés que dans la limite de leurs contributions dans la Société.

Art. 6. Compartiments. Le Gérant de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société au sens de l'article 5 de la Loi sur la Titrisation. Sauf disposition contraire dans les résolutions du Gérant créant un tel compartiment, chaque compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. Les résolutions du Gérant créant un ou plusieurs compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront liantes vis à vis des tiers, à compter de la date des résolutions.

Entre investisseurs, chaque compartiment de la Société devra être traité comme une entité distincte. Les droits des investisseurs et des créanciers de la Société (i) qui ont été désignés comme rattaché à un compartiment, à la création d'un compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un compartiment sont strictement limités aux actifs de ce compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs ou créanciers, sauf disposition contraire dans les résolutions du Gérant créant un tel compartiment. Les investisseurs ou les créanciers de la Société dont les droits ne sont pas rattachés à un compartiment spécifique n'auront aucun droit sur les actifs d'un tel compartiment.

Sauf disposition contraire dans les résolutions du Gérant de la Société créant un tel compartiment, aucune résolution du Gérant de la Société ne pourra modifier la résolution ayant créé un tel compartiment ou directement affecter les droits des investisseurs ou des créanciers dont leurs droits sont rattachés à un tel compartiment sans le consentement préalable des investisseurs et créanciers dont leurs droits rattachés à ce compartiment. Toute décision prise par le Gérant en violation de cette disposition sera nulle et non avenue.

Sans préjudice de ce qui est énoncé au paragraphe précédent, chaque compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre compartiment de la Société ou de la Société elle-même.

Art. 7. Capital. Le capital social de la Société sera représentée par les catégories suivantes (les "Catégories" et chacune une "Catégorie") d'actions:

- a) "Actions de Commandité" souscrite par le Gérant en tant qu'associé gérant commandité de la Société; et "
- b) "Actions Ordinaires" souscrites par les actionnaires commanditaires de la Société.

La Société a un capital émis de trente et un mille euros (31.000,-EUR) divisé en dix huit mille cinq cents (18.500) Actions Ordinaires et douze mille cinq cents (12.500) Actions de Commandité. En plus du capital émis, des primes d'émission d'un montant total de 1.800 EUR ont été payées sur les Actions Ordinaires et des primes d'émission d'un montant total de 1.250 EUR ont été payées sur les Actions de Commandité. Un montant de trois mille cent (3.100,- EUR) a été affecté à la réserve légale requise par la loi Luxembourgeoise.

La Société a un capital autorisé d'un million d'euros (1.000.000,-EUR) divisé en un million (1.000.000) d'actions comprenant:

- 998.500 Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (1.-EUR) chacune;
- 12.500 Actions de Commandité ayant une valeur nominale d'un euro (1.- EUR) chacune.

Les termes «Action» et «Actions» dans ces statuts (les «Statuts») inclus, sauf disposition implicite ou explicite contraire, les Actions Ordinaires et les Actions de Commandité.

Le terme «Actionnaire Commanditaire» signifie les actionnaires qui détiennent les Actions Ordinaires et le terme "Actionnaire" signifie ensemble le Gérant et les Actionnaires Commanditaires.

Le Gérant est autorisé à émettre des Actions Ordinaires et des Actions de Commandité avec une prime d'émission afin de porter le capital total de la Société jusqu'au montant du capital autorisé de la Société, en une ou plusieurs fois, à sa discrétion et à accepter la souscription de telles Actions pendant une période de cinq ans à partir de la date de constitution de la Société telle que déterminée à l'article 32(5) de la loi sur les sociétés commerciales.

La durée ou l'entendue de cette autorisation peut être prolongée par décision des Actionnaires en assemblée générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Le Gérant est autorisé à déterminer le cas échéant, les conditions de souscription des Actions. Le Gérant est autorisé à émettre de telles Actions durant la période mentionnée ci-dessus sans droit de souscription préférentiel pour les Actionnaires existants.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée par le Gérant conformément aux dispositions ci-dessus, le Gérant prendra les mesures nécessaires pour modifier le présent article afin de constater cette modification et pourra prendre ou autoriser toutes les mesures requises pour l'exécution et la publication de ladite modification conformément à la loi luxembourgeoise.

Le capital autorisé ou émis de la Société peut être augmenté ou réduit conformément aux dispositions légales luxembourgeoises.

Les Actions Ordinaires peuvent être divisées en sous-catégories distinctes. Chaque sous-catégorie correspondant à un compartiment de la Société créé conformément à l'article 6. La résolution du Gérant créant de tels compartiments devra spécifier la sous-catégorie d'Action et que cette sous-catégorie correspond à tel compartiment.

Le Gérant peut créer le cas échéant des réserves de capital qu'il juge nécessaire (en supplément de celles imposées par la loi) et peut créer une réserve de surplus provenant des fonds que la Société a reçu de l'émission de primes lors d'émission d'Actions; ces réserves pouvant être utilisées par le Gérant afin de compenser toute perte de capital, réalisée ou non, ou de procéder au paiement de tout dividende ou autre distribution, étant entendu que l'émission de primes utilisées pour compenser une perte de capital, réalisée ou non, ou le paiement de tout dividende relatif à toute Catégorie ou sous-catégorie d'Actions ou toute autre distribution est limitée au montant des émissions de primes de cette Catégorie ou sous-catégorie d'Actions.

Un montant égal à 10% de la part du capital souscrit par un Actionnaire doit être affecté, lors de la souscription des Actions, de la prime d'émission payé par l'Actionnaire à la réserve légale requise par la loi.

La Société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la loi le permet, procéder au rachat de ses propres Actions.

Art. 8. Actions. Les Actions seront émises sous la forme nominative.

L'inscription du nom de l'Actionnaire dans le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites Actions nominatives. Des certificats d'Actions nominative peuvent être émis à la discrétion du Gérant et doivent être signés par le Gérant. Cette signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe, soit par fac-similé. Si des certificats d'Actions sont émis à un Actionnaire et si cet Actionnaire demande à ce que plus d'un certificat par Action lui soit émis, les frais supplémentaires y afférents seront mis à sa charge.

Toutes les Actions émises seront enregistrées dans le registre des Actionnaires (le "Registre"), lequel devra être conservé par le Gérant ou une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Gérant et le Registre contiendra le nom de chaque Actionnaire, sa résidence, son siège social ou son domicile élu, le nombre et les Catégories d'Actions qu'il détient ainsi que le montant libéré pour chaque Action et ses références bancaires. Tant qu'aucune communication contraire n'aura été reçue par la Société, l'information contenue dans le Registre sera considérée comme exacte et à jour par la Société et cette dernière pourra notamment utiliser les adresses inscrites pour l'envoi des communications et avis et les références bancaires pour l'accomplissement de tout paiement.

La cession d'Actions sera effectuée par une inscription de la cession et qui devra être faite dans le Registre dès la remise à la Société du formulaire de cession fourni à cet effet par le Gérant, accompagné de tous les autres documents de cession exigés par la Société ainsi que les certificats d'Actions dans l'hypothèse où de tels certificats d'Actions ont été émis.

Si un Actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'Action a été égaré, perdu, volé ou détruit, un duplicata peut alors être émis à sa demande aux conditions que la Société peut déterminer sous réserve des dispositions de la loi applicable. Dès l'émission du nouveau certificat d'Action, sur lequel devra être mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat d'Action original à la place duquel le nouveau a été émis deviendra nul. Les certificats d'Actions endommagés peuvent être échangés contre de nouveaux sur ordre de la Société. Les certificats endommagés seront remis à la Société et immédiatement annulés. La Société peut, de manière discrétionnaire, imputer à l'actionnaire le coût d'un duplicata ou d'un nouveau certificat d'Action ainsi que toutes les dépenses raisonnables encourues par la Société en rapport avec ladite émission et inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Des fractions d'Actions peuvent être émises jusqu'à trois décimales et conféreront des droits en proportion à la fraction d'Action qu'elles représentent mais elles ne donneront cependant pas de droit de vote.

Chaque Action (Action de Commandité, Action Ordinaire) donne droit à une voix à chaque assemblée d'Actionnaires ainsi que, pour chacune des Catégories ou sous-catégories émises, aux assemblées distinctes des détenteurs d'Actions y relatives.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si une ou plusieurs Actions sont détenues en commun et si la propriété de telle(s) Action(s) est litigieuse, les personnes invoquant un droit sur cette (ces) Action(s) devront désigner un mandataire unique pour représenter la (les) Action(s) à l'égard de la Société. Le manquement à la désignation d'un tel mandataire implique la suspension de tous les droits attachés à de telle(s) Action(s).

La Société peut émettre des Actions suite à une contribution en nature des titres ou autres actifs, conformément aux conditions de la loi luxembourgeoise, en particulier l'obligation de présenter un rapport d'évaluation du réviseur d'en-

treprises de la Société et à condition que de tels titres ou autres actifs soient conformes aux objectifs d'investissement et la stratégie de la Société.

Art. 9. Actions rachetables. Conformément aux dispositions de l'Article 49-8 paragraphes (4) à (8) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, les Actions Ordinaires, à condition qu'elles soient entièrement libérées, seront rachetables dans les conditions suivantes:

(i) les Actions Ordinaires seront rachetées à leur prix d'émission qui correspond à leur valeur nominale plus la prime d'émission;

(ii) le Gérant aura le droit de racheter les Actions Ordinaires d'une sous catégorie proportionnellement au nombre d'Actions Ordinaires émises dans cette sous catégorie détenues par chaque Actionnaire Commanditaire au moyen du produit résultant de la vente d'investissements ou au moyen des réserves libres ou des profits distribuables de la Société relative au compartiment à laquelle la sous-catégorie se rattache.

(iii) Le Gérant décidera si les Actions Ordinaires rachetées seront ou non annulées. En cas d'annulation, cette annulation sera confirmée à intervalles réguliers par acte notarié afin d'effectuer toutes modifications aux présents Statuts résultant de l'annulation de ces Actions Ordinaires;

Dans l'hypothèse où les Actions Ordinaires restent dans le portefeuille de la Société, elles ne donneront droit ni au droit de vote ni au droit de participer aux dividendes déclarés par la Société ou à une distribution effectuée lors de la liquidation de la Société. Ces Actions Ordinaires pourront être souscrites à nouveau par chacun des Actionnaires Commanditaires.

(iv) Les rachats ne peuvent être effectués que lorsque les contraintes légales relatives au capital social et à la réserve légale ont été observées.

Art. 10. Conversion des actions. La conversion d'Actions d'une Catégorie ou sous-catégorie en Actions d'une autre Catégorie ou sous-catégorie n'est pas autorisée.

Art. 11. Le Gérant. La Société sera gérée par Resources and Infrastructure Development Management S.à.r.l. (associé gérant commandité), une société constituée selon les lois du Luxembourg (le «Gérant»).

En cas d'incapacité légale, de liquidation ou d'une autre situation permanente empêchant le Gérant d'exercer ses fonctions de gérant de la Société, la Société ne sera pas automatiquement dissoute et mise en liquidation, à condition qu'un administrateur, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire, soit désigné afin d'exécuter les actes urgents ou de simple administration, jusqu'à ce qu'une assemblée générale des Actionnaires, convoquée par cet administrateur se tienne dans les quinze (15) jours de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les Actionnaires pourront nommer un gérant remplaçant, conformément aux conditions de quorum et de majorité requise pour une modification des Statuts. L'absence d'une telle nomination entraînera la dissolution et la liquidation de la Société.

Les nominations d'un gérant remplaçant ne sont pas soumise à l'approbation du Gérant.

Art. 12. Pouvoirs du gérant. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet de la Société.

Art. 13. Pouvoir de signature. Vis-à-vis des tiers, la Société est valablement engagée par du Gérant ou par la (les) signature(s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été déléguée par le Gérant.

Art. 14. Conflit d'intérêts. Aucun contrat, ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou entreprises ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs du Gérant, ait un intérêt quelconque dans telle société ou entreprise ou par le fait qu'il soit administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou entreprise.

Le Gérant, administrateur ou fondé de pouvoir de la Société qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entreprise avec laquelle la Société passe des contrats ou avec laquelle elle est autrement en relation d'affaires ne sera pas, du fait de son affiliation avec ladite société ou entreprise, privé du droit de délibérer et voter ou encore agir en ce qui concerne des matières relatives avec lesdits contrats ou relations d'affaires.

Art. 15. Assemblée générale des actionnaires. L'assemblée générale des Actionnaires représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, réaliser ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société, à condition que toute résolution de l'assemblée générale des Actionnaires modifiant les Statuts ou créant des droits ou obligations vis-à-vis des tiers soit approuvée par le Gérant.

Toutes résolutions d'une assemblée d'Actionnaires ayant pour effet de modifier les présents Statuts doivent être adoptées avec un quorum de présence de cinquante (50) pour cent du capital social, (ii) l'approbation d'une majorité d'au moins deux tiers (2/3) des Actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et (iii) le consentement du Gérant.

Chaque modification des Statuts entraînant une modification des droits d'une sous-catégorie doit être approuvée par une assemblée d'Actionnaires à laquelle les conditions de présence et de majorité telles que posées dans le précédent paragraphe sont réunies relativement à la sous-catégorie concernée par une telle modification.

Les assemblées générales d'Actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales d'Actionnaires sont convoquées suivant un avis envoyé par le Gérant énonçant l'ordre du jour et envoyée par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire à son adresse portée au registre des Actions nominatives.

L'assemblée générale annuelle se réunit le cinquième jour du mois de juin à 11.00 heures chaque année au siège social ou dans tout autre lieu spécifié dans l'avis de convocation. Si ce jour est un jour de congé légal ou bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se réunit le jour ouvrable suivant.

D'autres assemblées d'Actionnaires peuvent se tenir aux lieux et dates spécifiés dans les avis respectifs de convocation.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent se considérer comme dûment convoqués et avoir eu connaissance de l'ordre du jour, l'assemblée générale peut avoir lieu sans convocation.

Un Actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale en octroyant un pouvoir écrit à une autre personne, qui n'a pas besoin d'être Actionnaire et qui peut être un gérant du Gérant.

Art. 16. Exercice social. L'exercice social de la Société débute le premier jour de janvier et se termine le trente et un décembre.

Art. 17. Distributions. Chaque année les bénéfices nets annuels sont distribués aux Actionnaires.

Les bénéfices nets annuels doivent être distribués proportionnellement aux Actionnaires de la sous-catégorie d'Actions du compartiment auxquels ces bénéfices nets annuels se rattachent. Etant entendu que si une sous-catégorie d'Actions perçoit une distribution, cette distribution n'ouvrira pas automatiquement le droit aux autres sous-catégories d'Actions de percevoir une distribution.

Des dividendes intérimaires peuvent être payés sur décision du Gérant dans le respect des conditions légales, à condition que les bénéfices distribuables relatifs à un compartiment particulier soient seulement utilisés pour payer les dividendes intérimaires aux Actionnaires qui détiennent les Actions de la sous-catégorie de ce compartiment.

Les distributions seront payées à tout moment tel que déterminé par le Gérant.

Art. 18. Liquidation et Dissolution. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale des Actionnaires. Si la Société est dissoute, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale des Actionnaires qui détermine leurs pouvoirs et fixe leurs émoluments.

Art. 19. Loi applicable. Toutes les matières non régies par les présents Statuts devront être déterminées en conformité avec la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la Loi sur la Tritisation telles que ces lois ont été ou peuvent être modifiées de temps à autre. Les tribunaux de la ville de Luxembourg auront compétence exclusive pour tout conflit pouvant le cas échéant provenir de l'application des Statuts ou être en connection avec les Statuts.

Souscription et Paiement

Le capital a été souscrit comme suit:

Nom du Souscripteur	Nombre d'actions souscrites
Resources and Infrastructure Development Management S.à.r.l., précitée	12.500 Actions de Commandité
Utility Corporate Services S.à.r.l., précitée	18.500 Actions Ordinaires
TOTAL:	31.000 Actions

A la constitution, les Actions de Commandité et les Actions Ordinaires ont été intégralement libérées pour un montant de trente quatre mille cent euros (34.100,- EUR), dont trente et un mille euros (31.000,-EUR) capital et trois mille cent euros (3.100,- EUR) représente la prime d'émissions.

Un montant de trente quatre mille cent euros (34.100,- EUR) est maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera le jour de la constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle des Actionnaires aura lieu en 2010.

Le premier rapport annuel de la Société sera daté du 31 décembre 2009.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations ou frais, sous quelque forme que ce soit, qui résultent de la constitution de la Société seront supportés par la Société et sont estimés à environ deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Résolutions

Immédiatement après la constitution de la Société, les Actionnaires ont pris les résolutions suivantes:

- 1) Le siège social de la Société est établi au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg;
- 2) Le réviseur d'entreprises de la Société est Audex S.à.r.l., RCS Luxembourg B numéro 64276, avec siège social à L-1930 Luxembourg, 54 avenue de la Liberté. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2014.

Dont acte passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivie d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, état civil et demeure, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Anneke van Tuijn, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 31 octobre 2008. LAC / 2008 / 44335. Reçu mille deux cent cinquante euros (1.250 €)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme - Délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 janvier 2009.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009009297/202/553.

(090007791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Resources and Infrastructure Development S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 144.030.

En date du 30 octobre 2008, le notaire soussigné a reçu sous le numéro 30.467 de son répertoire, l'acte constitutif de la société en commandite par actions Resources and Infrastructure Development S.C.A. ayant son siège social I -2449 Luxembourg, 47, Boulevard Royal, en cours d'immatriculation au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg section B.

Il s'est avéré qu'une erreur immatérielle de dactylographie s'est glissée dans la date de référence de l'assemblée générale annuelle relative à la durée du mandat du réviseur d'entreprises nommé par l'assemblée constitutive.

Il y a lieu de lire la version française de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive comme suit:

«2. Le réviseur d'entreprises de la Société est Audex S.à.r.l., RCS Luxembourg B numéro 64276, avec siège social à L - 1930 Luxembourg, 54 avenue de la Liberté. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des Actionnaires appelée à délibérer sur les comptes au 31 décembre 2013».

Il y a lieu de lire la version anglaise de la deuxième résolution de l'assemblée constitutive comme suit:

«2. The independent auditor of the Company shall be Audex S. à r.l., RCS Luxembourg number B64276, with its registered office at 54, avenue de la Liberté, L - 1930 Luxembourg, its mandate to expire at the close of the annual general meeting of shareholders approving the, accounts as per December 31, 2013».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 17 décembre 2008.

Paul Bettingen

Le notaire

Référence de publication: 2009009302/202/27.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 2008, réf. LSO-CX10192. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007791) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Ibericus S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 125.410.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour IBERICUS S.A., société anonyme

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009253/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02155. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007577) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Finance Estate S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 25.520.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour FINANCE ESTATE S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009254/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02152. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007576) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Bijoux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 84.330.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour BIJOUX HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009255/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02149. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Bijoux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 84.330.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour BIJOUX HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009256/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02146. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Bijoux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 84.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour BIJOUX HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009257/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02143. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Bijoux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 84.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour BIJOUX HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009258/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02141. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007567) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Shell Chemical Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo.
R.C.S. Luxembourg B 57.209.

Im Jahre zweitausendacht, den sechszwanzigsten November.

Vor dem unterzeichneten Notar Paul BETTINGEN, mit dem Amtswohnsitz zu Niederanven,

Versammelten sich zu einer ausserordentlichen Generalversammlung die Gesellschafter, beziehungsweise deren Vertreter, der Aktiengesellschaft "SHELL CHEMICAL HOLDING S.A." mit Sitz in L-1750 Luxembourg, 62, avenue Victor Hugo, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 57.209, gegründet gemäss Urkunde aufgenommen durch den Notar Edmond SCHROEDER, vormals mit dem Amtssitz in Mersch, am 3. Dezember 1996, veröffentlicht im Memorial C Nummer 101 vom 3. März 1997. Die Satzungen wurden letztmalig abgeändert gemäss privatschriftlichem Beschluss der ausserordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 3. Dezember 2001 bezüglich der Umwandlung des Kapitals in Euro, veröffentlicht im Memorial C Nummer 628 vom 23. April 2002.

Die Versammlung wird eröffnet unter dem Vorsitz von Herrn Robert LANGMANTEL, Gesellschaftsverwalter, wohnhaft in Frisange.

Der Vorsitzende beruft zum Schriftführer Frau Sandra SCHENK, Privatangestellte, mit beruflicher Anschrift in Senningerberg.

Die Versammlung wählt einstimmig zum Stimmzähler Herrn Robert LANGMANTEL, vorgenannt.

Der Vorsitzende stellt unter der Zustimmung der Versammlung fest:

1. Die Aktionäre sowie deren etwaigen bevollmächtigte Vertreter sind unter der Stückzahl der vertretenen Aktien auf einer Anwesenheitsliste eingetragen.

2. Aus dieser Anwesenheitsliste geht hervor, dass das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist, und dass somit die Versammlung befugt ist, über nachstehende Tagesordnung, welche den Aktionären bekannt ist, zu beschliessen.

3. Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:

Tagesordnung

1. Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine finanzielle Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) und Aufhebung jeder Referenz der Statuten auf das Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften.

2. Infolgedessen Abänderung von Artikel 2 und 15 der Satzungen.

3. Verschiedenes.

Gemäss der Tagesordnung hat die Versammlung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss:

Die Versammlung beschliesst die Umwandlung der Holdinggesellschaft in eine finanzielle Beteiligungsgesellschaft (Société de Participations Financières) und demnach die Aufhebung jeder Referenz der Statuten auf das Gesetz vom 31. Juli 1929 bezüglich der Holdinggesellschaften.

Zweiter Beschluss:

Infolge des vorangehenden Beschlusses beschliesst die Versammlung die Artikel 2 und 15 der Satzungen wie folgt abzuändern:

" **Art. 2.** Die Gesellschaft hat zum Zweck jedwelche Beteiligung an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften, der Erwerb durch Ankauf, Zeichnung oder auf andere Weise, sowie Übertragung durch Verkauf, Wechsel oder auf andere Art von Wertpapieren, Verbindlichkeiten, Schuldforderungen, Scheinen und anderen Werten aller Art, der Besitz, die Verwaltung und Verwertung ihres Wertpapierbestandes.

Die Gesellschaft kann sich an der Gründung und Entwicklung jeder finanziellen, industriellen oder kommerziellen Gesellschaft beteiligen und ihnen alle Mithilfe geben, sei es durch Kredite, Garantien, oder auf andere Art und Weise an verbundene Gesellschaften. Die Gesellschaft kann auf jede Art Darlehen und Unterstützung geben an verbundene Gesellschaften.

Sie kann alle Kontrollen und Aufsichtsmaßnahmen durchführen und jede Art von finanziellen, beweglichen und unbeweglichen, kommerziellen und industriellen Operationen machen, welche sie für nötig hält zur Verwirklichung und Durchführung ihres Zweckes."

" **Art. 15.** Für alle nicht in dieser Satzung festgelegten Punkte verweisen die Aktionäre auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 betreffend die Handelsgesellschaften sowie dessen Abänderungsgesetze."

Die Kosten welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf eintausend Euro (EUR 1.000,-) abgeschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Senningerberg, datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorstehendem an die Komparenten, alle dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort, haben alle gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: Robert Langmantel, Sandra Schenk, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 1^{er} décembre 2008. LAC/2008/48140. Reçu € 12.- (douze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Für gleichlautende Kopie - Ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, den 20. Dezember 2008.

Paul BETTINGEN.

Référence de publication: 2009009275/202/64.

(090007947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Bijoux Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 84.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Pour BIJOUX HOLDING S.A., société anonyme holding

Experta Luxembourg, Société anonyme

Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2009009259/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 8 janvier 2009, réf. LSO-DA02137. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007565) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Eluor S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 60.599.

L'an deux mille huit, le dix-huit décembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Luxembourg).

S'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de "ELUOR S.A.", (la "Société"), une société anonyme holding, établie et ayant son siège social au 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 60.599), constituée suivant acte notarié en date du 22 août 1997, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 666 du 28 novembre 1997. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé en date du 18 juin 2001, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 944 du 22 septembre 2004.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Christine COULON-RACOT, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire de l'Assemblée Madame Isabelle MARÉCHAL-GERLAXHE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Valérie ALBANTI, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Bureau de l'Assemblée étant ainsi constitué, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'Assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1) Dissolution anticipée de la Société.

2) Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

II.- Il a été établi une liste de présence, renseignant les actionnaires présents ou représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle, après avoir été signée par les actionnaires ou leurs mandataires et par les membres du Bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront également annexées au présent acte.

III.- Il résulte de ladite liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social de la Société sont présentes ou représentées à l'Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour.

Après délibération, l'Assemblée générale prend, chaque fois à l'unanimité, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires DECIDE de procéder à la dissolution immédiate de la Société "ELUOR S.A."

L'Assemblée Générale Extraordinaire décide de prononcer sa mise en liquidation avec effet à ce jour.

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide de nommer comme liquidateur de la Société:

la société "GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A.", une société anonyme, régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 83, Pafebruch, L-8308 Capellen (Luxembourg), (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 43.298).

Troisième résolution

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires décide d'investir le liquidateur des pouvoirs suivants:

- le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants des lois coordonnées sur les sociétés commerciales, telles que modifiées.

- le liquidateur peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans avoir à recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale des Associés dans les cas où elle est requise.

- le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

- le liquidateur peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'il détermine.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, le président lève la séance.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C.COULON-RACOT, I.MARECHAL-GERLAXHE, V.ALBANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 24 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15781. Reçu douze euros, 12,00 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009344/239/62.

(090007556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Port Bay SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 80.908.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 20 août 2008 que:

1. Les personnes suivantes sont réélues administrateurs, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008:

- Monsieur Levon DEDEGIAN, administrateur de type «A»;
- Monsieur Patrick MOINET, administrateur de type «B»;
- Monsieur Gabriele BROGGINI, administrateur de type «B».

2. Est renommée Commissaire, pour la même période, la société BF Consulting S.à.r.l., société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 1 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 octobre 2008

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2009009578/6312/22.

Enregistré à Luxembourg, le 4 novembre 2008, réf. LSO-CW01024. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007907) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Immobilière Haemeldang S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 83.858.

Il résulte des décisions prises par le Conseil d'Administration en date du 20 novembre 2008 que:

- Monsieur Patrick STEFFES, administrateur-délégué, demeurant à L-5887 Alzingen, 531, route de Thionville est nommé Président du Conseil d'Administration pour toute la durée de son mandat, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2013.

Alzingen, le 20 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Signatures

Référence de publication: 2009009586/503/17.

Enregistré à Luxembourg, le 6 janvier 2009, réf. LSO-DA01314. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007777) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Equinocse Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

Statuts coordonnés suite à une Assemblée Générale Extraordinaire en date du 9 décembre 2008, acte n°690 pardevant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Jacques DELVAUX
Boîte Postale 320
L-2613 Luxembourg
Notaire

Référence de publication: 2009009633/208/15.

(090007309) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

First Data International Luxembourg IV S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.660.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 janvier 2009.

Paul FRIEDERS
Notaire

Référence de publication: 2009009634/212/12.

(090007928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Waldo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.550,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 142.131.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Henri HELLINCKX
Notaire

Référence de publication: 2009009638/242/13.

(090007428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Société Financière de Participation Piguier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 48.147.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009009711/655/14.

Enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2009, réf. LSO-DA01519. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lubrizol Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.151.600,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 111.506.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 janvier 2009.

Henri HELLINCKX

Notaire

Référence de publication: 2009009640/242/13.

(090007433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Methys S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 99.774.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 29 décembre 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2009009641/243/12.

(090007962) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Lainal S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg E 2.695.

Les statuts coordonnés de la société, rédigés en suite de l'assemblée générale du 19 novembre 2008, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 13 janvier 2009.

Camille MINES

Notaire

Référence de publication: 2009009642/225/13.

(090007888) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Property Trust Berlin 4, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 260.650,00.

Siège social: L-1325 Luxembourg, 7, rue de la Chapelle.

R.C.S. Luxembourg B 112.545.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A. - S G G

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Jean-Claude Buffin / Candice de Boni

Référence de publication: 2009009702/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA03477. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Aerodynamics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6719 Grevenmacher, 6, rue du Centenaire.

R.C.S. Luxembourg B 102.118.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2009009644/5770/12.

(090007329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

HCA Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 129.526.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009009647/239/12.

(090007588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Advent Vision S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 32, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 128.810.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009009652/239/12.

(090007647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Start Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 141.422.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 3 octobre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009009654/239/12.

(090007675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Audit & Compliance, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 115.834.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009009655/239/12.

(090007685) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Aircraft Solutions Lux II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5D, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.076.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009009657/239/12.

(090007702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Ouljer Musek, association sans but lucratif.

Siège social: L-6950 Olingen, 2, rue de Roodt-sur-Syre.

R.C.S. Luxembourg F 7.831.

STATUTS

Entre les personnes comparantes et toutes celles qui seront admises par la suite, il est constitué une association sans but lucratif qui sera régie par les présents statuts.

Art. 1^{er}. L'association prend la dénomination "OULJER MUSEK, association sans but lucratif". Son siège est fixé à la commune de Betzdorf et sa durée est illimitée.

Art. 2. L'association a pour objet de développer et de promouvoir la pratique musicale et la formation musicale, ainsi que par extension, toutes activités qui se rapportent à la vie musicale et socio-culturelle.

Art. 3. L'association se compose des musiciens, membres du conseil d'administration, porte-drapeaux, archivistes et toutes autres personnes participant d'une manière active aux activités de l'association. Le nombre des membres est illimité sans pouvoir être inférieur à cinq.

Art. 4. Les personnes, âgées au moins de 15 ans, qui désirent devenir membre de l'association présentent une demande d'admission au conseil d'administration qui statue sur le bien-fondé de cette demande.

Art. 5. Les membres versent à l'association une cotisation annuelle dont le montant, qui ne peut excéder 50,- (cinquante) EUR, est fixé chaque année par l'assemblée générale.

Art. 6. La qualité de membre se perd:

a) par démission volontaire;

b) par exclusion: elle ne peut avoir lieu que si les agissements du membre en question portent préjudice aux intérêts de l'association, ou si le membre ne se conforme pas aux statuts et aux règlements pris en exécution des statuts, ni aux résolutions adoptées par l'assemblée générale. L'assemblée générale décide de l'exclusion à la majorité des deux tiers des voix des membres présents ou représentés.

Le membre démissionnaire ou exclu n'a aucun droit sur le fond social et ne peut réclamer le remboursement des cotisations.

Art. 7. Les membres forment l'assemblée générale. Le président, assisté par les administrateurs, préside l'assemblée générale. Lors d'un vote, secret ou à mainlevée, chaque membre dispose d'une seule voix. Il est loisible à chaque membre de se faire représenter à l'assemblée générale par un autre membre moyennant procuration écrite, sans qu'il soit cependant permis de représenter plus d'un membre.

Art. 8. L'assemblée générale a pour mission d'apporter des modifications aux statuts, d'arrêter les règlements à prendre en exécution des statuts, de nommer et de révoquer les membres du conseil d'administration et les vérificateurs des comptes, d'approuver les rapports annuels, de fixer le montant de la cotisation annuelle à charge des membres, d'arrêter le budget des recettes et des dépenses, d'arrêter le programme d'activités de l'association, de discuter des propositions présentées par les membres, de décider de l'exclusion des membres et de décider le cas échéant de la dissolution de l'association.

Art. 9. L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les trois mois de la clôture de l'exercice. Le conseil d'administration en fixe le lieu et la date. Il peut convoquer une assemblée générale extraordinaire, chaque fois que les

intérêts de l'association l'exigent. Une assemblée générale doit être convoquée si un cinquième des membres en fait la demande.

Art. 10. Les convocations contiendront l'ordre du jour tel qu'il est fixé par le conseil d'administration et se feront par simple lettre au moins huit jours à l'avance. Toute proposition signée par un vingtième des membres figurant sur la dernière liste annuelle doit être portée à l'ordre du jour.

Art. 11. L'assemblée est valablement constituée, quelque soit le nombre des membres présents ou représentés, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts. L'assemblée décide par vote secret ou à main levée. Le vote est secret lorsque des personnes y sont impliquées. Les décisions sont prises à la majorité des voix, à l'exception des cas prévus par la loi et/ou les présents statuts.

Art. 12. Les décisions de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal, conservé par le secrétaire au siège social où tous les membres et les tiers peuvent en prendre connaissance.

Art. 13. Les modifications aux statuts se font conformément aux dispositions de la loi du 21 avril 1928.

Art. 14. L'association est gérée par un conseil d'administration composé de cinq membres majeurs au moins et de quinze membres majeurs au plus, élus par l'assemblée générale à la majorité des voix des membres présents ou représentés pour une durée de un an. Les administrateurs sont rééligibles et toujours révocables. Au moins un tiers du conseil d'administration doit être composé de musiciens.

Art. 15. Le conseil d'administration choisit en son sein, après les élections, le président, le ou les vice-présidents, le secrétaire et le trésorier.

Art. 16. Le conseil d'administration se réunit sur convocation du président ou de deux administrateurs aussi souvent que l'intérêt de l'association l'exige, mais au moins une fois par trimestre. Il ne peut délibérer valablement que si la majorité des membres est présente. Aucun administrateur ne peut se faire représenter.

Art. 17. Le conseil d'administration a les pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires. Il prend ses décisions à la majorité des voix. Le conseil peut déléguer, sous sa responsabilité, ses pouvoirs pour des affaires déterminées à un ou plusieurs mandataires de son choix.

Art. 18. A l'égard des tiers, l'association est engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux administrateurs. Pour les quittances la seule signature d'un des administrateurs est suffisante.

Art. 19. Le conseil d'administration peut élaborer un règlement interne régissant le fonctionnement interne de la fanfare de musique, la participation des membres aux répétitions et manifestations de l'association et l'attribution et le retrait d'un instrument ou de tout bien appartenant à l'association. Ce règlement devra être au préalable être soumis à l'approbation des membres.

Art. 20. Les comptes sont tenus par le trésorier qui est chargé de la gestion financière de l'association, de la comptabilisation des recettes et des dépenses et de l'établissement du décompte annuel à la clôture de l'exercice qui est fixée au 31 décembre. La gestion du trésorier est contrôlée par deux vérificateurs des comptes majeurs qui ne font pas partie du conseil d'administration et qui n'ont pas besoin d'être membres de l'association et qui sont désignés chaque année par l'assemblée générale.

Art. 21. Le conseil d'administration peut accorder à des personnes et des institutions, qui par des dons annuels tiennent à soutenir l'association dans ses activités, le titre honorifique de "membre donateur". De même peut-il conférer le titre de "membre honoraire" à des personnes qui ont rendu des services ou fait des dons particuliers à l'association. Ces titres honorifiques ne donnent pas naissance à des droits au sein de l'association.

Art. 22. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. En cas de dissolution de l'association, l'assemblée générale détermine la destination des biens sociaux, en leur assignant une affectation se rapprochant autant que possible de l'objet en vue duquel l'association avait été créée.

Art. 24. Les soussignés déclarent que l'Asbl OULJER MUSEK reprend l'actif et le passif de la société de fait «OULJER MUSEK» fondée en 1904. Les parties signataires précisent que l'Asbl OULJER MUSEK est à considérer comme successeur légal de la société de fait «OULJER MUSEK» fondée en 1904.

Art. 25. Tous les cas non visés par les présents statuts sont régis par la loi du 21 avril 1928 sur les associations et fondations sans but lucratif.

Référence de publication: 2009009679/9825/90.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2009, réf. LSO-DA04843. - Reçu 168,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Merlin UK Property Venture 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 142.340.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009009658/239/12.
(090007787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

LGIG Objekt Donau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.329.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009009659/239/12.
(090007796) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

DB Platinum Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 85.829.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009009661/239/12.
(090007801) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Investec GLL Fund Management Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 126.490.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.
Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2009009662/239/12.
(090007810) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Natur System S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 74.215.

Statuts coordonnés déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2009009663/239/12.

(090007816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Manadalai S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 144.022.

—
STATUTS

L'an deux mille huit,

le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

ont comparu:

1) Monsieur Costantino MUSSI, directeur commercial, né à Novi Ligure (Italie), le 26 février 1967, demeurant au 2 rue Honoré Labande, MC-98000 Monaco (Principauté de Monaco); ici représenté par:

Monsieur Antonio FERNANDES, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,
en vertu d'une procuration donnée à Monaco, le 01 décembre 2008;

2.- Monsieur Nikolaos BERISTIANOS, frèreur, né à Athènes (Grèce), le 25 mai 1955, demeurant au 10 Kyprou, Glyfada, GR16674 Athènes (Grèce); ici représenté par:

Monsieur Antonio FERNANDES, prénomné, en vertu d'une procuration donnée à Athènes (Grèce), le 1^{er} décembre 2008.

Lesquelles procurations, après avoir été signées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées en même temps avec lui.

Lesquels comparants, agissant ès-dites qualités, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée que les parties prémentionnées vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Forme. Entre les propriétaires des parts ci-après créées et de celles qui pourraient l'être ultérieurement, il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la «Société») qui est régie par la loi du 10 août 1915, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

La société comporte initialement plusieurs associés. Elle peut cependant à toute époque, comporter un seul associé, par suite, notamment, de cession ou transmission desdites parts, sans que cela n'entraîne la dissolution de la Société.

Art. 2. Objet. L'objet principal de la société est la réalisation de toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

Art. 3. Dénomination. La Société prend la dénomination sociale de «MANDALAI S.à r.l.»

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

La Société peut être dissoute à tout moment par décision de l'associé unique ou par résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de la gérance.

La gérance peut pareillement établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à TRENTE-DEUX MILLE EUROS (32'000.-EUR) divisé en trois cent vingt (320) parts sociales d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune.

Art. 7. Modification du capital social. Le capital social pourra à tout moment être modifié, moyennant décision de l'associé unique ou résolution adoptée par l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 8. Droits et Obligations attachées aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés.

Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés.

Les créanciers ou ayants-droit de l'associé unique ou de l'un des associés ne peuvent, sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition des scellés sur les biens et documents de la Société, ni faire procéder à aucun inventaire judiciaire des actifs sociaux; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun choisi parmi eux ou en dehors d'eux.

Art. 10. Cession de parts. Si la Société est composée d'un associé unique, ledit associé unique peut librement céder ses parts.

Si la Société est composée d'une pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Dans ce même scénario, les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 11. Formalités. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles ont été signifiées à la Société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 12. Incapacité, Faillite ou Déconfiture d'un associé. L'Interdiction, la faillite ou la déconfiture ou tout autre événement similaire de l'associé unique ou de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 13. Les gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs Gérants, associé(s) ou non.

Chaque Gérant est nommé pour une durée déterminée ou indéterminée par l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas.

Lors de la nomination du ou des Gérant(s), l'Associé unique ou l'Assemblée Générale des Associés, selon le cas, détermine leur nombre, la durée de leur fonction et les pouvoirs et compétences des Gérants.

Les Gérants sont rééligibles.

L'Associé unique ou, selon le cas, les Associés peu(ven)t décider de révoquer un Gérant avec ou sans motif.

Chaque Gérant peut également démissionner.

L'Associé unique ou les Associés, selon le cas, décide(nt) de la rémunération de chaque Gérant.

Art. 14. Pouvoirs des gérants. Le(s) Gérant(s) a(ont) les pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations, à condition qu'elles rentrent dans l'objet de la Société. Il(s) a(ont) la signature sociale et le pouvoir de représenter la Société en justice soit en demandant soit en défendant.

Le(s) Gérant(s) peu(ven)t déléguer des pouvoirs spécifiques ou des procurations ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents choisis par le(s) Gérant(s).

Art. 15. Evénements atteignant les gérants. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant le gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Les créanciers, héritiers et ayants-cause d'un gérant ne peuvent en aucun cas faire apposer les scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 16. Responsabilité des gérants. Le gérant ne contracte, à raison de ses fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui pour le compte de la Société. Il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

Art. 17. Représentation de la Société. En cas de gérant unique la Société sera engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants ou encore par les signatures conjointes ou la signature individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été

délégués par les Gérants dans la limite de ces pouvoirs. Chacun des Gérants est autorisé à représenter la Société en justice comme défendeur ou demandeur.

Art. 18. Assemblée générale des associés. Lorsque la société ne comporte qu'un associé unique, celui-ci exerce les pouvoirs dévolus par la loi à l'assemblée générale des associés. Dans ces cas les articles 194 à 196 ainsi que 199 de la loi du 10 août 1915 ne sont pas applicables.

En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives sont prises lors d'une assemblée générale des associés ou par vote écrit sur le texte des résolutions à adopter, lequel sera envoyé par la gérance aux associés par lettre recommandée.

Dans ce dernier cas, les associés ont l'obligation d'émettre leur vote écrit et de l'envoyer à la Société, dans un délai de quinze jours suivant la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 19. Décisions. Les décisions de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés, selon le cas, seront établies par écrit et consignée dans un registre tenu par la gérance au siège social. Les pièces constatant les votes des associés, ainsi que les procurations seront annexées aux décisions écrites.

Art. 20. Année sociale. L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et finit le trente et un décembre de la même année.

Art. 21. Bilan. Chaque année, le trente et un décembre, il sera dressé un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire.

Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 22. Répartition des bénéfices. Les produits de la Société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de l'exercice.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'une réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint le dixième du capital social.

Le surplus recevra l'affectation que lui donnera l'associé unique ou, selon le cas, l'assemblée générale des associés.

Art. 23. Dissolution, Liquidation. Lors de la dissolution de la Société, pour quelque cause et à quelque moment que ce soit, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés, selon le cas, par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 24. Disposition générale. Toutes les matières qui seraient pas régies par les présents statuts seraient régies conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Ensuite a comparu, Monsieur Antonio FERNANDES, prénommé, agissant ès-dites qualités, qui a déclaré souscrire et libérer au nom des deux (2) associés ci-après désignés, les parts sociales émises en cette qualité comme suit:

Associés	Capital souscrit	Nombre de parts sociales	Libération
1) Monsieur Costantino MUSSI;	EUR 16'000.-	160	EUR 16'000.-
2) Monsieur Nikolaos BERISTIANOS,	EUR 16'000.-	160	EUR 16'000.-
TOTAL:	EUR 32'000.-	320	EUR 32'000.-

Preuve de cette libération a été donnée au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2009.

Coût, Evaluation

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Les associés prénommés, par leurs mandataires susnommés, se sont ensuite constitués en assemblée générale extraordinaire et à l'unanimité des voix ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre de gérants est fixé à TROIS (3), et les gérants suivants sont nommés pour une durée illimitée, avec les pouvoirs prévus à l'article QUATORZE (14) des statuts de la Société.

- Monsieur Alexis DE BERNARDI, licencié en sciences économiques, né à Luxembourg, le 13 février 1975, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Régis DONATI, expert-comptable, né à Briey (France), le 19 décembre 1965, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg;

- Monsieur Robert REGGIORI, expert comptable, né à Metz (France), le 15 novembre 1966, demeurant professionnellement au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

2.- L'adresse du siège social est fixée au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire des comparants connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le même mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A.FERNANDES, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15967. Reçu cent soixante euros 32.000.- à 0,5% = 160.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, Délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009293/239/167.

(090007551) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Prolikan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 30, rue Marie-Adélaïde.

R.C.S. Luxembourg B 144.020.

— STATUTES

In the year two thousand eight, on the thirtieth of December.

Before Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in Sanem (Grand-Duchy of Luxembourg).

There appeared:

"ECOPROMPT S.A.", société anonyme, registered in the Luxembourg Company Register under section B number 67590, having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

here represented by Mr Christophe BLONDEAU, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg and Mr Romain THILLENS, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Such proxy holders, acting in their here above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed person intend to organize as follows:

Name - Registered office - Duration - Object - Capital

Art. 1. There is herewith formed a Luxembourg joint stock company ("société anonyme") under the name of "Prolikan S.A.".

Art. 2. The registered office is in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand-Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand-Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

Art. 3. The company is established for an unlimited period.

Art. 4. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other

manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, renting, development and management of real estate.

The company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 5. The subscribed capital of the company is fixed at THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) divided into THREE HUNDRED AND TEN (310) shares with a par value of ONE HUNDRED EURO (100.- EUR) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

The subscribed capital of the company may be increased or reduced by a decision of the general meeting of shareholders voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Board of directors and Statutory auditors

Art. 6. The Company shall be managed by a board of directors composed of three (3) members at least who need not be shareholders of the Company. However, in case the Company is incorporated by a sole shareholder or that it is acknowledged in a general meeting of shareholders that the Company has only one shareholder left, the composition of the board of director may be limited to one (1) member only until the next ordinary general meeting acknowledging that there is more than one shareholders in the Company.

The directors shall be elected by the shareholders at their annual general meeting which shall determine their number, remuneration and term of office. The term of the office of a director may not exceed six (6) years and the directors shall hold office until their successors are elected.

The directors are elected by a simple majority vote of the shares present or represented.

Any director may be removed with or without cause by the general meeting of shareholders.

In the event of a vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, this vacancy may be filled out on a temporary basis until the next meeting of shareholders, by observing the applicable legal prescriptions.

Art. 7. The board of directors shall choose among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or email, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Circular resolutions of the board of directors shall be validly taken if approved in writing by all of the directors. Such approval may be expressed in a single or in several separate documents which together shall form the circular resolution.

Art. 8. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Art. 9. The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

Art. 10. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law of August 10th, 1915, as subsequently modified, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

Art. 11. The board of directors may delegate the daily management of the company and the representation of the company within such daily management of the company and within such daily management to one or more directors, executives, employees or other persons who may be but need to be shareholders, or delegate special powers or proxies, or entrust specific permanent or temporary functions to persons or agents chooses by it.

The first person(s) to whom the daily management of the company is delegated to, may be elected at the first general meeting of shareholders.

Art. 12. The Company will be bound either by the joint signature of two (2) directors, one signature being in every case the signature of the delegated of the board, or by the sole signature of the delegated of the board, or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors. In case the board of directors is composed of one (1) member only, the Company will be bound by the signature of the sole director.

Art. 13. The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration, and who can be dismissed at any time.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

General meeting

Art. 14. The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

Art. 15. The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the fourth Thursday of June of each year at 2.00 p.m..

Art. 16. The board of directors or the statutory auditor(s) may convene other general meetings of shareholders. Such meetings must be convened if shareholders representing at least one tenth of the company's capital so require.

One or more shareholders who together hold at least 10% of the subscribed share capital may require that one or more additional items be put on the agenda of any general meeting.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting, may be held abroad if, in the judgment of the board of directors, which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 17. Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

Business year - Distribution of profits

Art. 18. The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents with a report of the company's activities to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

Art. 19. At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers and remunerations.

General dispositions

Art. 21. The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

Transitory dispositions

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2009.

The first annual general meeting shall be held in 2010.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

Subscription and Payment

The three hundred ten (310) shares have been subscribed by "ECOPROMPT S.A.", prenamed,

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of THIRTY-ONE THOUSAND EURO (31,000.- EUR) as was certified to the notary executing this deed.

11313

Verification

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art, 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment.

Expenses

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand seven hundred euro.

Extraordinary general meeting

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The number of directors is fixed at THREE (3).

The following have been elected as directors, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2013:

1) Mr. Christophe BLONDEAU, born on 28 February 1954 at Anvers, Belgium, with professional address at in 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, as chairman;

2) Mr. Romain THILLENS, born on 30 October 1952, in Wiltz, Luxembourg, with professional address at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3) Mr. Adrien COULOMBEL, born on 8 June 1982, in Amiens, France, with professional address at 30, rue Marie Adelaide, L-2128 Luxembourg.

Second resolution

The number of statutory auditors is fixed at ONE (1).

The following has been appointed as statutory auditor, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as at 31 December 2013:

"HRT Révision S.A.", having its registered office at 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg.

Third resolution

The company's registered office is located at 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the appearing person, known to the notary, by its surname, Christian name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le trente décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

«ECOPROMPT S.A.», société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés sous la section B numéro 67590, ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

ici représentée par Monsieur Christophe BLONDEAU, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg et Monsieur Romain THILLENS, avec adresse professionnelle au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Lesquels mandataires, ès-qualités qu'ils agissent, ont requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme que la personne prémentionnée déclare constituer.

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «Prolikan S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration

à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, la location, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) divisé en trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents, le remplace.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis sans qu'un administrateur ne puisse représenter plus d'un de ses collègues.

Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télécopie, ou voie électronique, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Des résolutions du conseil d'administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont approuvées par écrit par tous les administrateurs. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés qui ensemble formeront la résolution circulaire.

Art. 8. Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés.

Art. 9. Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances. Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

Art. 11. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui peuvent mais ne doivent pas être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

La (Les) première(s) personne(s) à qui sera (seront) déléguée(s) la gestion journalière peut (peuvent) être nommée (s) par la première assemblée générale des actionnaires.

Art. 12. La Société sera engagée soit par la signature collective de deux (2) administrateurs dont obligatoirement celle de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de l'administrateur-délégué, soit par la signature unique de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 13. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 14. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième jeudi du mois de juin de chaque année à 14 heures.

Art. 16. Le conseil d'administration ou le(s) commissaire(s) aux comptes peuvent convoquer d'autres assemblées générales des actionnaires. De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins un dixième du capital social le demandent.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Les assemblées générales, y compris l'assemblée générale annuelle peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par le conseil d'administration.

Art. 17. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 19. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 20. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 21. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2009.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2010.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit par ECOPROMPT S.A., prénommé,

Les actions ont toutes été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de TRENTE ET UN MILLE EUROS (31'000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille sept cents euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

1) Monsieur Christophe BLONDEAU, né le 28 février 1954 à Anvers (Belgique), avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg,

2) Monsieur Romain THILLENS, née le 30 octobre 1952 à Wiltz, Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg;

3) Monsieur Adrien COULOMBEL, né le 8 juin 1982 à Amiens, France, avec adresse professionnelle au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre de commissaires aux comptes est fixé à UN (1).

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, son mandat expirant à l'assemblée générale statuant sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2013:

«HRT Révision S.A.» ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé au 30, rue Marie Adélaïde, L-2128 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française; à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture, la personne comparante prémentionnée, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, la même personne comparante a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: C. BLONDEAU, R. THILLENS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 6 janvier 2009. Relation: EAC/2009/153. Reçu cent cinquante-cinq Euros (31.000.- à 0,5 % = 155.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 14 JANVIER 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009295/239/353.

(090007523) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

DB Platinum Advisors, Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 85.829.

In the year two thousand and eight,
on the nineteenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the shareholders of "DB Platinum Advisors", a société anonyme governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg (the "Company"), incorporated in Luxembourg on February 8, 2002, by a notarial deed, as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 348, on 2 March 2002, the articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary, on 2 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations Nr. 1193 of 16 May 2008. The Company entered in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, under number B-85.829.

The meeting was declared open at 5 p.m. and was chaired by Mrs Noémie Niffle, lawyer, having his professional address in Luxembourg, who appointed Mr Guillaume Rouvière, lawyer, residing in Luxembourg as secretary of the meeting.

The meeting elected as scrutineer Mr Yann Le Garrec, lawyer, residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

(i) That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1 To amend Article 4 of the Articles of Incorporation entitled "Object" by deleting its second paragraph so as to read as follows:

"The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment ("UCIs").

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs.;"

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following sole resolution:

Sole resolution

The general meeting resolved to amend Article 4 of the Articles of Incorporation entitled "Object" by deleting its second paragraph so as to read as follows:

"The purpose of the Company is the creation, the promotion, the administration and the management of undertakings for collective investment in transferable securities ("UCITS") authorised pursuant to Council Directive 85/611/EEC of 20 December 1985, as amended, on the coordination of laws, regulations and administrative provisions relating to UCITS and of other undertakings for collective investment ("UCIs").

More generally the Company may carry out all activities linked directly or indirectly to, and deemed useful and necessary for the accomplishment of its object remaining always within the limitations set forth by Part 4, Chapter 13 of the law of 20 December 2002 on UCIs."

There being no further item on the agenda the Chairman closed the meeting at 5.30 p.m..

The undersigned notary who knows English, states herewith that upon request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereas the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this deed.

The deed having been read to the appearing persons, who are known by the notary by their surname, first name, civil status and residence, the said persons signed together with Us, notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit,
le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "DB Platinum Advisors", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, avec siège social au 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, (la "Société"), constituée à Luxembourg en date du 8 février 2002, suivant acte notarié, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 348, le 2 mars 2002, les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire soussigné du 2 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 1193 du 16 mai 2008. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B-85.829.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 17.00 heures sous la présidence de Madame Noémie Niffle, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, qui a désigné M. Guillaume Rouvière, avocat, demeurant à Luxembourg comme secrétaire de cette assemblée.

L'assemblée a choisi comme scrutateur M. Yann Le Garrec, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire instrumentant d'acter:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1 Modification de l'article 4 des Statuts intitulé "Objet", en supprimant son deuxième alinéa comme suit:

"La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif ("OPC").

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.";

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants resteront également annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir pris note et eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée générale, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, la seule résolution suivante:

Résolution unique

L'assemblée générale a décidé de modifier l'article 4 des Statuts intitulé "Objet", en supprimant son deuxième alinéa afin que cet article 4 se lise désormais comme suit:

"La Société a pour objet la création, la promotion, l'administration et la gestion d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières ("OPCVM") agréés conformément à la directive 85/611/CEE du Conseil du 20 décembre 1985, telle que modifiée, portant coordination des dispositions législatives, réglementaires et administratives concernant les OPCVM, ainsi que d'autres organismes de placement collectif ("OPC").

Plus généralement, la Société peut également entreprendre toutes opérations liées directement ou indirectement et estimées utiles et nécessaires à l'accomplissement de son objet, en restant toutefois toujours dans les limites tracées par la partie 4, chapitre 13 de la loi du 20 décembre 2002 concernant les OPC.";

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 17.30 heures.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française et qu'à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, l'original du présent acte.

Signé: N.NIFFLE, G.ROUVIÈRE, Y.LE GARREC, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 30 décembre 2008. Relation: EAC/2008/15945. Reçu douze euros 12.- €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009332/239/122.

(090007798) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

RE Galaxy III S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 144.037.

STATUTES

In the year two thousand and eight,
on the nineteenth day of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary, residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

1) Mr Bruce Charles Bossom, residing at 34, Princedale Road, London W11 4NJ, United Kingdom,
here represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2008,

2) Mr Aref Hisham Lahham, residing at 9 Pembroke Square, London W8 6PA., United Kingdom,
here represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2008,

3) Mr Van James Stults, residing at 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, United States of America,

here represented by Me Laurent Schummer, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given in December 2008,

The above mentioned proxies, signed by all the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties have drawn up the following articles of incorporation of a company which they declared organized among themselves:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter created a company (the "Company") in the form of a société à responsabilité limitée which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and by the present articles.

The Company will exist under the name of RE Galaxy III S.à r.l.

Art. 2. Registered Office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of shareholders.

In the event that extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Com-

pany, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

Art. 3. Object. The object of the Company is in Luxembourg and/or abroad, the holding of participations in other companies and/or enterprises and the direct and/or indirect financing of the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group.

It may in particular:

- acquire by way of subscription, purchase, ex-change or in any other manner any stock, shares and other participations securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments representing ownership rights, claims or transferable securities issued by any public or private issuer whatsoever;

- exercise all rights whatsoever attached to these securities and financial instruments;

- grant any direct and/or indirect financial assistance whatsoever to the companies and/or enterprises in which it holds a participation or which are members of its group. in particular by granting loans, facilities or guarantees in any form and for any term whatsoever and provide them any advice and assistance in any form whatsoever;

- deposit cash with banks or with any other depositaries and invest it in any other matter;

- in order to raise the funds which it needs in order to carry out its activity within the frame of its object, make loans in any form whatsoever, accept any deposit on behalf of companies or enterprises in which it holds a participation or which are part of its group, issue any debt instruments in any form whatsoever.

It may carry out any transactions whatsoever, whether commercial, financial, with respect to movables or immovable, which are directly or indirectly connected with its object.

It may in any manner hold interests in any business, enterprises or companies whose object is identical, analogous or similar to or connected with its own or which are likely to further the development of its enterprises.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved at any time pursuant to a resolution of the meeting of shareholders resolving in conformity with the provisions of the law.

Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Corporate Capital. The issued share capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred fifty Euro (EUR 12,750.-) divided into one hundred twenty-seven thousand five hundred (127,500) preference shares (the "Preference Shares) with a nominal value of zero point ten Euro (EUR 0.10) each.

The Company may issue ordinary shares (the "Ordinary Shares") at any time by a decision of the general meeting of shareholders. The Preference Shares and the Ordinary Shares are collectively referred to as the "Shares".

The rights and obligations attached to the Shares of each class shall be as provided by these articles of incorporation or by the Laws.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of shareholders. Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation of the Company and the resolutions of the single shareholder or the general meeting of shareholders.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of Shares must be represented towards the Company by a common attorney-in-fact, whether appointed amongst them or not.

The single shareholder may transfer freely its Shares when the Company is composed of a single shareholder. The Shares may be transferred freely amongst shareholders when the Company is composed of several shareholders. The Shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the capital.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a deed under private seal. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 1690 of the Civil Code.

The Company may redeem its own Shares in accordance with the provisions of the law.

Art. 7. Increase and Reduction of capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the single shareholder or by a resolution of the shareholders voting with the quorum and

majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the law for any amendment of these Articles of Incorporation.

Chapter III. - Board of Managers

Art. 8. Management. The Company shall be managed by a board of managers composed of Mr Bruce Charles Bossom, real estate investment manager, born on 22 August 1952 in London, United Kingdom; Mr Aref Hisham Lahham, real estate investment manager, born on 15 February 1965 in Chicago, Illinois, United States of America and Mr Van James Stults, real estate investment manager, born on 30 September 1954 in Chicago, Illinois, United States of America. The holders of the Preference Shares shall have the exclusive proposal right for the appointment of new managers, the removal of any existing manager or the appointment of new candidates for the replacement of a manager, which replacement will require an amendment of the Company's articles of incorporation. No other shareholder will have any right to propose the appointment or removal of any manager.

Retiring managers are eligible for re-election. Managers may be removed with or without cause at any time by the shareholders at the majority required for any amendment to the articles of incorporation.

The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may elect a secretary of the Company and such other officers as it shall see fit.

None of these appointees need be members of the board of managers.

Art. 9. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice convening it.

The board of managers may only proceed to business if a majority of its members are present or represented.

One or more managers may participate in a board meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting.

Managers unable to be present or deemed present at a meeting may delegate in writing another member of the board to represent them and to vote in their name. Decisions of the board are taken by an absolute majority of the votes cast.

Where the number of votes cast for and against a resolution are equal, the chairman has a casting vote.

In case of urgency, resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by a majority of the managers. Copies or extracts are signed by the chairman or any two members of the board of managers.

Art. 10. Powers of the board of managers. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or by the present articles to the general meeting fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may with the prior approval of the general meeting of shareholders entrust the day-to-day management of the Company's business to one of its members appointed managing manager.

The board may further delegate specific powers to managers or other officers.

It may appoint agents with definite powers, and revoke such appointments at any time.

Without prejudice to the foregoing powers, all acts binding the Company and all powers and mandates must be signed by any two managers or by any two persons to whom signatory authority has been delegated by the managers.

Any litigation, whether as plaintiff or as defendant, shall be conducted by the board of managers in the Company's name. All writs or judicial acts are validly issued in the name of the Company alone.

Art. 11. Indemnity of managers. The Company shall indemnify any manager or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at the request of the Company, of any other Company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the

person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Chapter IV. Shareholders resolutions

Art. 12. Powers of the Shareholders. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders. It has the powers conferred upon it by law. Decisions by the shareholders may be adopted by written resolutions signed by all the shareholders.

Art. 13. General Meetings, Adoption of Resolutions. General meetings are convened by the board of managers at such place and with such agenda as determined by the board of managers. General meetings may be held abroad if, in the judgement of the board of managers, which is final, circumstances of force majeure so require. The shareholders may as well adopt resolutions in writing.

Art. 14. Procedure, Vote. A shareholder may act at any meeting of the shareholders by appointing in writing or by telefax, cable, telegram or telex as his proxy another person who need not be a shareholder.

Except as otherwise required by law, resolutions will be taken by a simple majority of votes irrespective of the number of Shares represented.

Notwithstanding the above, unless approved by the holders of the Preference Shares, no resolution in the following matters shall be deemed adopted:

- (i) any change to these articles of incorporation;
- (ii) any change in the share capital or the creation, allotment or issue of any Shares of the Company or of any other security or the grant of any option or rights to subscribe for or to convert any instrument into such Shares or securities;
- (iii) any reduction of the share capital or variation of the rights attaching to any class of Shares or any redemption, purchase or other acquisition of any Shares or other securities of the Company; any application by way of capitalisation of any sum in or towards paying up any Shares or of any other security or of any amount standing to the credit of the share premium account or capital redemption reserve for any purpose with respect to the Company;
- (iv) the approval of the annual accounts; and
- (v) the payment or declaration of any dividend or other distribution by the Company on account of Shares in its capital.

Copies or extracts of the minutes of the meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise will be signed by anyone manager of the Company.

Chapter V. - Financial year, Distribution of costs

Art. 15. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December in every year.

The board of managers shall prepare annual accounts in accordance with the requirements of Luxembourg law and accounting practice.

Art. 16. Appropriation of Profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. That allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. It may decide to allocate the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision reserve, to carry it forward to the next following financial year or to distribute it to the shareholders as dividend.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- the holders of Preference Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of three percent (3%) of the respective Preference Shares' nominal value,
- the holders of the Ordinary Shares shall be entitled to receive all the remainder of the net profits (once all distributions on the Preference Shares have been made).

Should no Ordinary Shares be in issue or should all the Ordinary Shares have been cancelled following their redemption, repurchase or otherwise at the time of the relevant distribution, the holders of the Preference shall be entitled to receive their pro rata share in the all the remainder of the net profits.

Subject to the conditions fixed by law, the board of managers may pay out an advance payment on dividends. The board of managers fixes the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum and majority as for the amendment of these articles of incorporation, unless otherwise provided by law. Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the general meeting of shareholders, which will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

(i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;

(ii) second, to the holders of the Shares so as to return the equivalent of the paid in share capital on all Shares to their holders,

(iii) third, to the holders of Ordinary Shares and Preference Shares to the extent and in consideration of such classes of Shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set in article 16 for the appropriation of profits.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 18. Applicable law. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the Luxembourg law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The articles of incorporation of the Company having thus been drawn up by the appearing parties, these parties have subscribed for the number of Shares and have paid in cash the amounts mentioned hereafter:

Shareholders	Subscribed and paid in capital	Number of Shares
Bruce Charles Bossom	4,250 EUR	42,500 Preference Shares
Aref Hisham Lahham	4,250 EUR	42,500 Preference Shares
Van James Stults	4,250 EUR	42,500 Preference Shares
Total	12,750 EUR	127,500 Preference Shares

Proof of all such payments has been given to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately thousand three hundred euro.

Transitory Provisions

The first financial year will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December 2009.

Extraordinary General Meeting

The shareholders have taken immediately the following resolution:

Sole resolution

The shareholders resolved to establish the registered office at 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, said persons signed together with the notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu

1) Monsieur Bruce Charles Bossom, résidant au 34, Princedale Road, Londres W11 4NJ, Grande-Bretagne représenté aux fins des présentes par:

Me Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2008,

2) Monsieur Aref Hisham Lahham, résidant au 9 Pembroke Square, Londres W8 6PA., Royaume-Uni représenté aux fins des présentes par:

Me Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2008,

3) Monsieur Van James Stults, résidant au 200 South Wacker Drive, Suite 3100, Chicago, 60606 Illinois, États-Unis d'Amérique

représenté aux fins des présentes par:

Me Laurent Schummer, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée en décembre 2008,

Lesdites procurations, signées par le mandataire des comparants et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte aux fins d'enregistrement.

Lesquels comparants agissant comme mentionné ci-dessus ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'ils déclarent constituer:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des parts sociales ci-après créées une société (la "Société") sous forme de société à responsabilité limitée (S.à r.l.) qui sera régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et par les présents statuts.

La Société adopte la dénomination RE Galaxy III S.à r.l.

Art. 2. Siège social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit de la Ville de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des associés.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré temporairement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. Pareilles mesures provisoires seront faites et portées à la connaissance des personnes intéressées par l'une des personnes ou l'un des organes exécutifs de la Société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, la prise de participations dans d'autres sociétés et entreprises et le financement direct et indirect des sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe. Elle peut notamment:

- acquérir par voie de souscription, d'achat d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse, certificats de dépôts et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient;

- exercer tous droits généralement quelconques attachés à ces titres et instruments financiers;

- accorder toute assistance financière directe et indirecte quelle qu'elle soit aux sociétés et entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelque forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseils et assistance sous quelque forme que ce soit;

- déposer ses liquidités en banque ou auprès de tous autres dépositaires et les placer de toute autre manière;

- en vue de se procurer les moyens financiers dont elle a besoin pour exercer son activité dans le cadre de son objet social, contracter tous emprunts sous quelque forme que ce soit, accepter tous dépôts de la part de sociétés ou entreprises dans lesquelles elle participe ou qui font partie de son groupe, émettre tous titres de dettes sous quelque forme que ce soit.

Elle peut accomplir toutes opérations généralement quelconques, commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Elle peut s'intéresser par toutes voies dans toutes affaires, entreprises ou sociétés ayant un objet identique, analogue, similaire ou connexe ou qui sont de nature à favoriser le développement de son entreprise.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par décision de l'assemblée générale des associés statuant dans les conditions prévues par la loi.

Chapitre II.- Capital, parts sociales

Art. 5. Capital social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille sept cent cinquante euro (EUR 12.750,-), représenté par cent vingt-sept mille cinq cents (127.500) de parts sociales préférentielles (les "Parts Sociales Préférentielles") ayant une valeur nominale zéro virgule dix euro (EUR 0,10) chacune.

La Société peut émettre des parts sociales ordinaires (les "Parts Sociales Ordinaires") à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés. Les Parts Sociales Préférentielles et les Parts Sociales Ordinaires sont collectivement mentionnées en tant que "Parts Sociales".

Les droits et obligations inhérents aux Parts Sociales sont tels que prévus dans les présents statuts ou dans la Loi.

En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une part sociale en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des Parts Sociales des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et une voix à l'assemblée générale des associés. La propriété d'une part sociale emporte de plein droit adhésion aux statuts de la Société et aux décisions de l'associé unique ou des associés.

Chaque part est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun pris parmi eux ou en dehors d'eux.

Les cessions ou transmissions de Parts Sociales détenues par l'associé unique sont libres, si la Société a un associé unique. Les Parts Sociales sont librement cessibles entre associés, si la Société a plusieurs associés. Les Parts Sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés que moyennant l'agrément des associés représentant les trois quarts du capital social.

La cession de Parts Sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé. De telles cessions ne sont opposables à la Société et aux tiers qu'après qu'elles aient été signifiées à la Société ou acceptées par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales conformément aux dispositions légales.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'associé unique ou des associées adoptée aux conditions de quorum et de majorité exigées par ces Statuts ou, selon le cas, par la loi pour toute modification des Statuts.

Chapitre III. - Conseil de Gérance

Art. 8. Gestion. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de Monsieur Bruce Charles Bossom, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 22 août 1952 à Londres, Royaume-Uni; Monsieur Aref Hisham Lahham, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 15 février 1965 à Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique et Monsieur Van James Stults, gestionnaire d'investissement en biens immobilier, né le 30 septembre 1954 à Chicago, Illinois, États-Unis d'Amérique. Les détenteurs de Parts Sociales Préférentielles ont un droit exclusif de proposition pour la nomination de tous nouveaux gérants, remplacement de tous gérants existants ou la nomination de candidats au remplacement d'un gérant, lequel remplacement impose une modification des statuts de la Société (aucun autre associé n'aura un droit de nommer ou d'approuver un gérant).

Les gérants sortants sont rééligibles. Les gérants sont révocables à tout moment avec ou sans cause, par décision des associés prise à la majorité requise pour toute modification des statuts.

Le conseil de gérance élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, les réunions du conseil sont présidées par un gérant présent.

Le conseil de gérance pourra désigner un secrétaire de la Société et tels autres agents qu'il jugera convenir.

Aucun de ceux-ci n'a besoin d'appartenir au conseil de gérance.

Art. 9. Réunions du conseil de gérance. Le conseil de gérance se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les conseils se tiennent au lieu, à la date et à l'heure indiqués dans la convocation.

Le conseil de gérance ne peut délibérer valablement sur l'ordre du jour que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer à une réunion par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalent à une présence physique à la réunion.

Tout gérant empêché peut par écrit donner pouvoir à un autre membre du conseil pour le représenter et pour voter en ses lieu et place. Les résolutions du conseil seront prises à la majorité absolue des votants.

En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

En cas d'urgence, les résolutions signées de tous les gérants seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs exemplaires d'une résolution identique.

Les décisions du conseil de gérance seront constatées dans des procès-verbaux qui seront signés par une majorité de gérants. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont signés par le président du conseil de gérance ou par deux gérants.

Art. 10. Pouvoirs du conseil de gérance. Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément

réservés par la loi ou par les présents statuts à l'assemblée générale des associés, seront de la compétence du conseil de gérance.

Le conseil de gérance peut, de l'assentiment préalable de l'assemblée générale des associés, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres qui portera le titre de gérant-délégué.

Il peut aussi déléguer des pouvoirs spécifiques à des gérants et fondés de pouvoirs.

Il peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis, et les révoquer en tout temps.

Sans préjudice des pouvoirs de délégation susmentionnés, tous les actes qui engagent la Société, tous les pouvoirs et toutes les procurations doivent, être signés par deux gérants, ou par deux personnes à qui des pouvoirs de signature auront été délégués par les gérants.

Tout procès, tant en demandant qu'en défendant, sera suivi par le conseil de gérance au nom de la Société. Tous les exploits ou autres actes judiciaires seront valablement faits au nom de la Société seule.

Art. 11. Indemnisation des gérants. La Société s'engage à indemniser tout gérant ou fondé de pouvoir et leurs successeurs, exécuteurs testamentaires et administrateurs, de tout et contre toutes dépenses raisonnablement exposées par lui en rapport avec toutes demandes en justice, procès ou procédure à laquelle il devient partie pour être ou avoir été gérant ou fondé de pouvoir de la Société ou, à la demande de la Société, de toute autre société de laquelle la Société est un actionnaire ou un créancier et par laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé; le tout sauf pour ce qui est des demandes en justice, procès ou procédure dans lesquelles il sera jugé responsable pour négligence ou fraude. Dans le cas d'une transaction, l'indemnité sera accordée uniquement en rapport avec des affaires couvertes par la transaction dans lesquelles la Société est avisée par son conseiller juridique que la personne indemnisée n'a commis aucune violation de ses obligations. Le présent droit à indemnités n'exclut pas l'exercice d'autres droits auxquels il peut prétendre.

Chapitre IV. - Assemblée Générale des Associés

Art. 12. Pouvoirs de l'assemblée générale. Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés. Elle a les pouvoirs qui lui sont réservés par la loi. Les décisions de l'assemblée générale peuvent être prises par voie de résolutions écrites, signées de tous les associés.

Art. 13. Assemblée générale annuelle / Adoption de résolutions. Les assemblées générales sont convoquées par le conseil de gérance en tel lieu et avec tel ordre du jour qui sera déterminé par le conseil de gérance. Les assemblées générales peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que se produiront des circonstances de force majeure qui seront appréciées souverainement par les gérants. Les associés peuvent également prendre des résolutions par écrit.

Art. 14. Procédure, Vote. Tout associé peut prendre part aux assemblées en désignant par écrit, par télécopieur, par câble, par télégramme ou par télex un mandataire, lequel peut ne pas être associé.

Sauf disposition contraire de la loi, les décisions sont prises à la majorité des votes émis, sans considération de la proportion de capital représenté.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, aucune décision relative aux matières suivantes, ne sera réputée adoptée sans l'accord préalable des détenteurs de Parts Sociales Préférentielles:

(i) toute modification des statuts;

(ii) toute modification du capital social ou création, attribution ou émission de Parts Sociales de la Société ou de toute autre valeur mobilière ou l'octroi de toute option ou droit donnant droit à souscrire ou à convertir tout instrument en Parts Sociales ou valeurs mobilières;

(iii) toute réduction du capital social ou modification des droits attachés aux catégories de Parts Sociales ou tout rachat, achat ou autre acquisition de Parts Sociales ou autres valeurs mobilières de la Société; toute utilisation à toutes fins, par voie de capitalisation de toute somme pour en vue de la libération intégrale des Parts Sociales ou de toutes valeurs mobilières ou le paiement de tout montant restant au crédit du compte prime d'émission ou de réserve affectée au rachat du capital de la Société;

(iv) l'approbation des comptes annuels; et

(v) le paiement ou la déclaration de toute dividende ou autre distribution par la Société sur les Parts Sociales de son capital.

Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée à produire en justice ou ailleurs sont signés par un gérant de la Société.

Chapitre V. - Année sociale, Répartition des bénéfices

Art. 15. Année sociale. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil de gérance prépare les comptes annuels suivant les dispositions de la loi luxembourgeoise et les pratiques comptables.

Art. 16. Affectation des bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5 %) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième (10%) du capital social.

L'assemblée générale des associés décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux associés comme dividendes.

Chaque année où la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des réserves disponibles, y compris toute prime d'émission, le montant attribuable à cet effet sera distribué suivant l'ordre de priorité suivant:

- les propriétaires de Parts Sociales Préférentielles auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à trois pourcent (3%) de la valeur nominale de leurs Parts Sociales Préférentielles;
- les propriétaires de Parts Sociales Ordinaires auront droit au solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des Parts Sociales Préférentielles).

Dans l'hypothèse où aucune Part Sociale Ordinaire ne viendrait à être émise ou que toutes les Parts Sociales Ordinaires viendraient à être annulées suite à leur rachat ou autrement au jour de la distribution considérée, les propriétaires de Parts Sociales Préférentielles auront droit une portion calculée au pro rata de leurs Parts Sociales du solde des bénéfices nets.

Le conseil de gérance peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la loi. Le conseil de gérance détermine le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 17. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des statuts, sauf dispositions contraires de la loi.

Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins du ou des gérant(s) ou, selon le cas, du conseil de gérance ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, à tous les détenteurs de Parts Sociales afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les Parts Sociales à leurs détenteurs; et
- (iii) en troisième lieu, à tous les propriétaires de Parts Sociales Ordinaires ou de Parts Sociales Préférentielles dans la mesure et eu égard aux catégories de Parts Sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 16 pour la répartition des profits.

Chapitre VII. - Loi applicable

Art. 18. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les parties comparantes ayant ainsi arrêté les statuts de la Société, ont souscrit au nombre de Parts Sociales et ont libéré en espèces les montants ci après énoncés:

Associés	Capital souscrit et libéré	Nombre de parts sociales
Bruce Charles Bossom	4,250 EUR	42.500 Parts Sociales Préférentielles
Aref Hisham Lahham	4,250 EUR	42.500 Parts Sociales Préférentielles
Van James Stults	4,250 EUR	42.500 Parts Sociales Préférentielles
Total	12,750 EUR	127.500 Parts Sociales Préférentielles

La preuve de tous ces paiements a été rapportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille trois cents euros.

Dispositions transitoires

La première année sociale commencera à la date de constitution et finit le dernier jour de décembre 2009.

Assemblée Générale annuelle

Les associés ont pris immédiatement la résolution suivante:

Résolution unique

Les associés ont décidé d'établir le siège social au: 6, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants connus du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L.SCHUMMER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch/Alzette A.C., le 29 décembre 2008. Relation: EAC/ 2008/15881. Reçu soixante-trois euros soixante-quinze cents 12.750.- à 0,5% = 63,75 €.

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 12 janvier 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009009304/239/481.

(090007879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Fantuzzi Finance SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 82.011.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14.01.09.

FANTUZZI FINANCE S.A.

DIEDERICH Georges / REGGIORI Robert

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009009312/545/15.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 2009, réf. LSO-DA02981. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.

Tecsyz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 122.490.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/01/2009.

Fiduciaire Hellers, Kos & Associés, Sàrl

Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009009744/7262/15.

Enregistré à Luxembourg, le 9 janvier 2009, réf. LSO-DA02446. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090007363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 janvier 2009.
